



## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 mai 2026

Présents : Jean-Pascal ALBRAN, Anne DUFRESNE, Caroline VAGNARD, Marie-Pierre MAGNENAT, Cécile MANON, Riwelen FAVETTA, Roland DUCRET, Dominique ALSBERGHE, Emmanuel PEGATOQUET, Yoann DIJON, Bastien CHAPPET

### **BAIL AVEC LA SOCIETE TOTEM (ANTENNE ECOLE)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal La commune avait conclu avec la société Orange SA une convention en date du 10 Mars 2011 pour une durée de 30 ans (ci-après : le « Bail Principal »), ayant pour objet l'hébergement d'Équipements Techniques sur un immeuble Route du Cimetière 74410 SAINT-EUSTACHE.

Le groupe ORANGE a transféré la gestion de ses infrastructures passives et leur exploitation à sa filiale, TOTEM France SAS.

La société TOTEM France désormais propriétaire des infrastructures souhaiterait régulariser la situation avec la mise en place d'un bail de location de l'emplacement.

Le bail sera conclu pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 avec une redevance de 300 euros annuelle.

Monsieur le Maire donne lecture du bail (en annexe)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail tel que présenté.

Vote du conseil municipal : 11 voix POUR – 0 abstention – 0 voix CONTRE

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION

### **FINALISATION DE L'ECHANGE DU CHEMIN RURAL DIT DE LA PIERRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 20 février 2020 portant à l'enquête publique le déplacement du chemin rural dit de la Pierre à Saint-Eustache. Il s'agissait d'une régularisation car le chemin pratiqué n'est pas celui cadastré, il s'agissait d'une demande de Monsieur GRENOT.

La commune doit dans cet échange, échanger la parcelle B1177 qui lui appartient (ancienne assise du chemin rural) contre la parcelle B1171 appartenant à Monsieur GRENOT qui représente l'assise utilisée comme chemin rural.

L'enquête publique s'est déroulée et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à ce projet.

Il convient donc de régulariser cette situation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

D'autoriser cet échange,  
Dit que les frais d'actes seront à la charge du demandeur,  
De mandater la SAFACT pour la rédaction de l'acte,  
Que la commune sera représentée par Madame Caroline VAGNARD

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION

### **CHOIX D'UN DELEGUE AU SYANE**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune doit désigner un représentant communal au SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) qui, est un syndicat mixte constitué de communes et d'intercommunalités ainsi que du Département. Le Syane est l'établissement public des énergies et du numérique de Haute-Savoie. Il apporte son expertise, initie des projets innovants et accompagne les collectivités du territoire de la conception à la réalisation au suivi de leurs actions. Depuis 1950, il travaille pour répondre aux besoins actuels et futurs des usagers du territoire. Aujourd'hui, son action est répartie en 7 compétences : réseaux électricité, gaz, chaleur, énergies renouvelables, éclairage public, mobilité électrique et aménagements numériques.

Monsieur le Maire rappelle que sous le précédent mandat, Caroline VAGNARD représentait la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal propose la candidature de Caroline VAGNARD comme déléguée au SYANE.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION

### **CHOIX D'UN CORRESPONDANT DEFENSE ET INCENDIE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis la loi du 25 novembre 2021, chaque conseil municipal doit désigner un correspondant incendie et secours. Ce dernier est le référent et l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Monsieur le Maire rappelle que sous le précédent mandat, Yoann DIJON représentait la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal propose la candidature de Yoann DIJON comme correspondant défense et incendie.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION

### **REPRESENTATIVITE AU SEIN DU GRAND ANNECY**

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'ils ont été sollicités afin de connaître leurs souhaits afin de représenter la commune au sein des instances intercommunales du Grand Annecy.

Lors du conseil communautaire du 13 mai dernier les conseillers municipaux ont été installés dans les commissions suivantes :

- Caroline NICOLLET VAGNARD dans la commission économie, enseignement supérieur et tourisme
- Marie-Pierre MAGNENAT dans la commission grand âge
- Yoann DIJON dans la commission mobilité
- Roland DUCRET dans la commission aménagement, habitat, agriculture
- Jean-Pascal ALBRAN et Bastien CHAPPET dans la commission appui aux communes rurales
- Bastien CHAPPET au conseil d'exploitation du Semnoz
- Jean Pascal ALBRAN à la CLECT

Le conseil municipal après avoir entendu ce rappel, confirme ce choix de désignation

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION

### **CDAS 2026 : STORES POUR L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé l'installation de stores sur la façade sud de l'école communale.

L'entreprise Horizon bois alu a été retenue pour la fourniture et la pose de ce matériel pour un montant de 21 116.77 euros HT.

La région AURA a alloué la somme de 8 446 euros lors de la session du 19 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a instauré des contrats départementaux d'avenir et de solidarité afin de financer des projets d'investissement portés par les communes et les intercommunalités.

Il propose donc de solliciter le Conseil départemental pour l'octroi d'une aide qui pourrait être d'un montant de 8 447 euros afin d'arriver à un montant de financement public de 80%, le solde restant à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité d'un montant de 8 447 euros.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION

### **APPLICATION PANNEAU POCKET**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les communes ont la possibilité de communiquer des informations en temps direct avec les habitants par le biais d'application mobile tel que Panneau Pocket.

En tant qu'adhérente à l'association des maires ruraux de France, la commune peut bénéficier de réduction tarifaire intéressante.

Après lecture de l'offre présentée, le conseil municipal décide :  
De prendre un abonnement d'un an pour un montant de 130 euros HT afin d'essayer le système,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre correspondante,  
Dit que les informations nécessaires à l'installation de l'application par les habitants seront communiquées dans le point'com.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Rénovation de l'église** : la société CNECO va être sollicitée pour un chiffrage des travaux à réaliser à l'église.

La fondation du Patrimoine, le Parc des Bauges et la Région vont être sollicités pour connaître les possibilités d'aides financières. Il est envisagé la création d'une association de sauvegarde de l'église.

Une réflexion est également engagée concernant le four à pain communal de la Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Saint-Eustache,  
Le 20 mai 2026

Le Maire

Jean Pascal ALBRAN

Le Secrétaire

Riwelen FAVETTA